

Travaux de recherche et sondage : Modèle de prestation intégrée des services

- A. Terre-Neuve et Labrador**
- B. Nouvelle-Écosse**
- C. Saskatchewan**
- D. Manitoba**

Comprend :

- Résumé des discussions avec les personnes-ressources provinciales
- Sommaire des réponses aux questions préétablies
- Tableau des avantages et inconvénients des modèles de prestation intégrée des services
- Recommandations pertinentes au Nouveau-Brunswick
- Documents pertinents

*Soumis par :
Catherine Thorburn
Le 30 septembre 2005*

Terre-Neuve et Labrador

Le 16 septembre 2005 – Rencontre au ministère de l'Éducation à St. John's, Terre-Neuve

Directrice des Services de soutien aux élèves :

Autres personnes-ressources :

Cornerbrook et Deer Lake – Services de soutien aux élèves
Avalon – Services de soutien aux élèves

Résumé des discussions

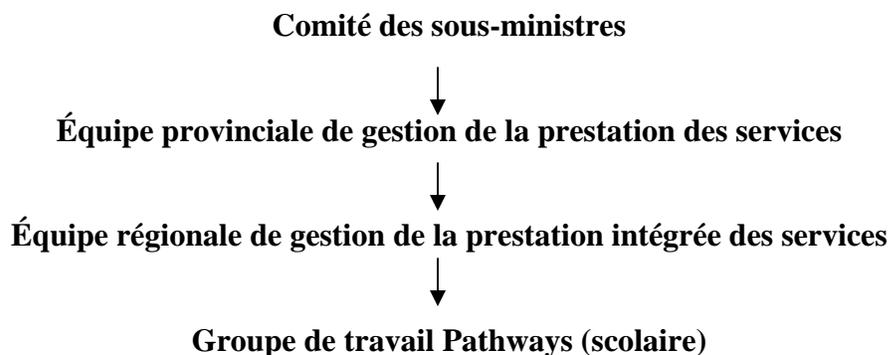
- Contexte sur l'étude provinciale de 1997 – *Review of Classroom Issues*
Certains enjeux principaux de cette étude demeurent des préoccupations provinciales, surtout la charge de travail des enseignants-ressources et en éducation spéciale, la composition de la classe, le nombre de préposés aux élèves et la prestation des services par rapport à la qualité de l'éducation.
- En 1997, les ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Justice et des Services sociaux (les noms des ministères ont changé depuis) ont signé des protocoles énonçant leurs engagements respectifs à offrir des services aux élèves et aux jeunes ayant des besoins spéciaux à Terre-Neuve et Labrador. Ces élèves peuvent être identifiés comme ayant des besoins spéciaux par un professionnel, un parent ou un enseignant.
- La détermination des besoins spéciaux permet d'assurer que les besoins des enfants et des jeunes ayant une déficience cognitive, un retard du développement, des troubles de comportement émotionnel, des handicaps physiques, une déficience auditive, des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage et de la parole, et une déficience visuelle sont comblés à l'aide d'une approche en collaboration coordonnée au moyen des ressources existantes.

Les protocoles et l'orientation des politiques concernant les élèves ayant des besoins spéciaux sont notés dans le document intitulé *Inter-Ministerial Sub-Protocols for the Provision of Support Services to Children / Youth* (annexé).

- Le processus actuellement utilisé comme modèle de prestation des services a été longuement discuté. Le service offert aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux identifiés est axé sur la gravité des besoins de l'enfant. Ce service et la coordination des responsabilités des ministères susmentionnés et de leurs organismes respectifs sont décrits dans un document sur le plan de service intitulé *Individual Support Services Plans (1997)* (annexé).
- L'approche de collaboration et de coordination du modèle ISSP a été évaluée en 2003 par une équipe externe. Cette étude a donné lieu à des recommandations de changement par rapport aux nouvelles tendances, au nombre accru d'élèves ayant des besoins spéciaux et au modèle de prestation des services. Veuillez noter les sections avec onglet « *Formative Evaluation – Individual Support Services Planning Process – Final Report* » (annexé).

Terre-Neuve et Labrador

- Les cinq régions scolaires possèdent chacune une équipe régionale de gestion de la prestation intégrée des services (formée de représentants des ministères susmentionnés et d'organismes partenaires). Le mandat de l'équipe est établi au moyen de protocoles interministériels afin d'assurer une approche communautaire coordonnée qui répond aux besoins des élèves et des jeunes ayant des besoins spéciaux, et de leurs familles dans chaque région. L'équipe régionale détermine aussi les obstacles à la prestation intégrée des services et doit résoudre les problèmes à cet égard; représente les besoins de la région auprès du conseil scolaire régional et des ministères du gouvernement provincial; détermine les éléments de renforcement et de facilitation d'une bonne pratique professionnelle (c.-à-d. Éducation, Santé, Services communautaires, Justice, etc.) et évalue l'efficacité des politiques et des méthodes actuelles.
- Ces équipes régionales sont redevables à une équipe de gestion provinciale qui rend compte à une équipe de sous-ministres des ministères pertinents. *Vu les rôles évolutifs des postes de cadre supérieur et le flux constant de descriptions de travail, il est difficile de maintenir ces comités.*
- Les équipes régionales n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions financières, de solliciter le soutien de tous les organismes visés et de fournir des ressources équitables entre les régions rurales et urbaines. La décision d'offrir et de maintenir les services est prise par le secteur de l'éducation.
- À l'échelle provinciale, les équipes d'éducation spéciale à l'école (groupe de travail Pathways) doivent offrir les services pertinents à plus petite échelle avec les ressources existantes. Elles ont toutefois besoin d'un soutien interorganismes pour les élèves dans la classification de « financement par catégorie ».



- Conseillers – chacun des cinq conseils a un ou plusieurs conseillers formés et qualifiés en éducation spéciale. Le ministère de l'Éducation compte 10 conseillers dont cinq sont des spécialistes (un spécialiste en difficultés d'apprentissage, trois spécialistes en autisme, un spécialiste en SAF/EAF), et cinq qui s'occupent des déficiences cognitives graves, des problèmes de comportement, des déficiences visuelles, des handicaps physiques, etc.

SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉÉTABLIES

1. Communication

On s'attend à une communication ouverte à tous les niveaux. Ce point n'est pas considéré comme un enjeu. Désigne habituellement la communication entre l'école et la maison, et relève souvent du groupe de travail Pathways. La communication avec les parents est le premier palier de résolution du problème. Les professionnels communiquent facilement avec d'autres professionnels pour accélérer la mise en oeuvre de la prestation du service requis.

2 et 3. Réactions des parents des élèves

Les parents et les élèves (selon l'âge) sont invités à participer à la planification et à la mise en oeuvre de l'ISSP. Les parents sont invités à être des gestionnaires de cas de l'équipe de planification en milieu scolaire. Les objectifs de l'ISSP peuvent être mis en oeuvre sans l'appui des parents mais ils doivent être appuyés par la plupart des intervenants pour faciliter la prestation du service.

4. Besoins des élèves

Les besoins des élèves peuvent être présentés à l'école (c.-à-d. enseignant-ressources ou en éducation spéciale) par le parent, l'enseignant, les professionnels de la santé et les praticiens privés en vue d'autres évaluations, d'une planification autour du service intégré et d'un suivi. Les plans sont évalués chaque année.

5. Collaboration interministérielle

Veillez consulter les notes et le tableau.

6. Services intégrés – Perfectionnement professionnel

Le financement du perfectionnement professionnel est une responsabilité ministérielle. Des fonds sont attribués pour le perfectionnement professionnel aux cinq conseils scolaires régionaux qui établissent les priorités en matière de perfectionnement professionnel. Lorsque des ateliers de formation sont conçus à l'échelle régionale ou provinciale, l'invitation est lancée à d'autres organismes gouvernementaux comme Santé, Justice, etc. Le but est de mettre l'accent sur une approche « commune » pour appuyer les services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux.

Ces invitations ne sont pas nécessairement réciproques.

7. Services en milieu scolaire

Les services en milieu scolaire à Terre-Neuve et Labrador sont établis en fonction des besoins des enfants et des jeunes. Ils sont considérés comme un programme de besoins spéciaux « riche en ressources » par d'autres administrations provinciales (dans le cas présent par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan).

Aperçu provincial du personnel affecté aux élèves ayant des besoins spéciaux

- 7 Enseignants-ressources par 1 000 étudiants
- 550 Enseignants-ressources subventionnés par des fonds sans catégorie (enseignent aux élèves ayant des besoins moins graves)
- 650 Préposés aux élèves

- 1 000 Enseignants en éducation spéciale (le nombre total d'enseignants est d'environ 6 000)
 - 300 – Enseignants en éducation spéciale financés par des fonds par catégorie pour travailler avec les élèves identifiés comme ayant les besoins les plus graves. Ils exécutent aussi des procédés médicaux essentiels.
 - 45 Orthophonistes affectés aux écoles ou à des groupes d'écoles (financés par le ministère de l'Éducation)
 - 41 Psychologues scolaires (financés par le ministère de l'Éducation)
 - 160 Conseillers en orientation (financés par le ministère de l'Éducation) – ratio d'un enseignant par 500 élèves
 - 28 Enseignants itinérants de la CESP (maintenant financés par le ministère de l'Éducation) mais affectés à 130 élèves ayant une déficience visuelle, et non aux élèves malentendants

L'école séparée (actuellement non affiliée à la CESP) pour les enfants ayant une déficience auditive grave accueille 44 élèves, et compte 15 enseignants à temps plein et 44 préposés aux élèves.

En raison d'une population scolaire décroissante, l'établissement a pu aménager des salles de traitement, des salles privées et des salles d'isolement pour appuyer la prestation des services.

Considérant que la composition de la classe est une priorité, les élèves ayant des besoins graves sont placés dans des classes ayant un « faible ratio », c'est-à-dire moins d'élèves par enseignant. Plus précisément, de 50 à 60 % des élèves autistes sont placés dans des classes à un faible rapport élèves-enseignant. Pour les élèves ayant des troubles et des problèmes de comportement, des plans de comportement sont coordonnés et gérés par les enseignants en éducation spéciale. Les élèves ainsi identifiés sont souvent placés dans des classes à « faible ratio ».

Les services comme l'ergothérapie ou la physiothérapie sont financés par la Santé. Ils peuvent être accessibles par l'entremise des équipes régionales de services intégrés.

Actuellement, la Association of Occupational Therapists of Newfoundland demande que des thérapeutes travaillent en milieu scolaire et soient financés par le ministère de l'Éducation. Ce dernier estime qu'il n'a pas été démontré que ce service est prioritaire en ce moment, en raison du nombre limité d'aiguillages.

8. Responsabilisation

Évaluation annuelle de l'ISSP et prestation requise des services avec des équipes en milieu scolaire, conseillers des conseils et équipes régionales de prestation intégrée des services.

Si les enjeux sont « généraux », ils sont renvoyés à l'équipe provinciale de la prestation intégrée des services.

L'équipe d'éducation spéciale en milieu scolaire effectuent une surveillance constante des élèves selon le financement par catégorie et des fonds sans catégorie.

9. Financement

Les fonds sans catégorie sont destinés aux élèves des classes ordinaires à « faible ratio » afin que les services de soutien puissent être offerts aux élèves identifiés dans le cadre des plans de collaboration interorganismes coordonnés ou en milieu scolaire. Les enseignants de ces classes sont appuyés par les enseignants-ressources de l'école.

Les élèves (c.-à-d. leurs familles et défenseurs) qui sont identifiés comme ayant des besoins spéciaux graves doivent présenter une demande de financement par catégorie au ministère de l'Éducation (Division des services de soutien aux élèves). La sélection de ces demandes relève du ministère de l'Éducation. Les allocations financières pertinentes sont transférées au conseil scolaire régional en vue de la mise en oeuvre des ressources et de la prestation du service sur l'approbation du ministère de l'Éducation. Ce processus de sélection est continu, car tous les élèves ne reçoivent pas un financement par catégorie à la première demande.

L'analyse financière détaillée a été confiée en sous-traitance à Grant Thornton de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

10. Écoles rurales

Le modèle de prestation des services est le même pour les petites écoles et les écoles rurales que pour les écoles urbaines. Toutefois, l'embauche et la rétention du personnel qualifié est un défi continu. Les conseils régionaux sont maintenant autorisés à embaucher des enseignants à la retraite pour des contrats à court terme dans les régions rurales et isolées de Terre-Neuve et Labrador si un personnel qualifié ne peut pas être recruté. Les enseignants à la retraite possèdent de l'expertise pour appuyer la prestation intégrée des services. Dans les régions à faible population, un pourcentage du temps des enseignants-ressources est attribué selon la population étudiante des écoles.

11. Prestation de services préscolaires

Le modèle de prestation intégrée des services s'applique aux enfants d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) qui ont été identifiés par Santé et Services communautaires. Le gouvernement provincial subventionne un programme Kinderstart qui est une orientation de huit semaines « à l'école » pour les enfants de quatre ans et leurs parents. Ce programme financé par le secteur de l'éducation comporte un processus de dépistage pour déterminer les besoins et offrir des programmes de suivi à la maison afin de préparer les enfants à l'école, s'il y a lieu.

Dès que les élèves d'âge préscolaire sont dépistés comme étant atteints d'autisme, ils reçoivent un service de soutien de 30 heures par semaine financé par Santé et Services communautaires. Lorsqu'ils font la transition au système d'éducation publique, ils reçoivent toutefois 15 heures de service fournies par le personnel en milieu scolaire et les services de santé.

12. Services de soutien en santé

Grâce à une entente de partenariat et à un protocole de transfert avec la Newfoundland Nurses' Association, les infirmières en santé publique formeront les préposés aux élèves dans les procédés médicaux essentiels, ainsi que les enseignants rémunérés par le financement par catégorie lorsque cela est nécessaire. Tout le personnel scolaire formé est assujéti à une recertification par les professionnels de la santé. Les parents ne sont pas autorisés à former le personnel scolaire dans les procédés médicaux et n'en sont pas responsables. Les services sont évalués chaque année par les infirmières en santé publique.

13. Droits de la personne

Douze (12) cas d'élèves ayant des besoins spéciaux ont été présentés aux Droits de la personne au cours des huit dernières années. Le ministère de l'Éducation a réussi à défendre les douze cas. L'enjeu important était le retard dans la prestation intégrée des services au moyen du financement par catégorie.

14. Appels

Les appels concernant les élèves ayant des besoins spéciaux sont traités par l'équipe régionale de prestation intégrée des services pour la consultation en collaboration et la résolution des problèmes. Les appels portent en particulier sur la prestation des services et les demandes de soutien additionnel au moyen du financement par catégorie. Toutefois, les parents peuvent soumettre leurs préoccupations à l'organisme provincial Child Advocacy Board. Ce conseil se compose de travailleurs sociaux uniquement. Dans les dix cas qu'il a traités, le conseil a défendu la position des parents. Il incombe au secteur de l'éducation d'offrir d'autres services de soutien à l'élève.

15. Partenaires communautaires

À l'échelle provinciale, les écoles sont encouragées à créer des partenariats avec des organismes communautaires mais la démographie dans les régions éloignées et isolées de la province constitue un défi à de tels partenariats. Les services sont donc souvent régionaux ou itinérants, visant habituellement un ensemble d'écoles pour des périodes particulières.

La population décroissante dans les régions isolées pose un défi pour les projets en partenariat.

Terre-Neuve et Labrador

16. Immersion en français

Les élèves du programme d'immersion en français fréquentent habituellement les écoles dans les grands centres urbains. Le nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux dans les classes d'immersion en français est minime et les besoins spéciaux sont de nature moins grave (principalement de faibles difficultés d'apprentissage). Il n'y a pas de classe d'immersion en français à faible ratio.

17. Éducation des Autochtones

Les questions concernant l'éducation des élèves autochtones sur la terre ferme suivent les mêmes tendances que celles de la population générale. Toutefois, certaines régions du Labrador doivent relever plusieurs défis, en particulier le SAF/EAF (d'où la création d'un poste de conseiller au ministère de l'Éducation). Des enseignants à la retraite sont embauchés dans certaines régions isolées pour appuyer la prestation des services aux élèves des Premières nations.

Les modèles de prestation des services des écoles de bande (autonomes) ne sont pas uniformes.

Terre-Neuve et Labrador

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Le financement par catégorie offre une approche à plusieurs volets pour déterminer les ressources aux élèves ayant des besoins spéciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement par catégorie mène à un niveau de financement qui devrait favoriser l'inclusion mais qui isole plutôt les élèves, les enseignants et les préposés aux élèves, créant un sentiment de « propriété » des élèves et de leur service. 	
<ul style="list-style-type: none"> Le financement par catégorie a créé une composante « riche en ressources » du système d'éducation (c.-à-d. besoins individuels). 	<ul style="list-style-type: none"> Le roulement du personnel et le changement constant au sein du conseil scolaire (fusionnement par exemple) ont donné lieu à un nombre de membres non constant au sein des organismes de prise de décisions. 	
<ul style="list-style-type: none"> Le processus du ISSP est une approche multiorganismes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les régions d'éducation et de santé ne correspondent pas du point de vue géographique – la création des équipes régionales (interorganismes) est donc un défi. 	
<ul style="list-style-type: none"> Grâce aux conseillers en difficultés du ministère de l'Éducation, le perfectionnement professionnel peut être offert équitablement aux conseillers du conseil et aux enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> La Newfoundland and Labrador Teachers' Association demande sans cesse que la responsabilité et la charge de travail des enseignants-ressources et en éducation spéciale soient réduites. 	
<ul style="list-style-type: none"> La planification de la transition pour l'entrée à l'école des élèves ayant des besoins spéciaux et leur départ (à 21 ans) est un plan interorganismes – 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Un établissement (Shamrock Farm) pour adultes autistes (études postsecondaires) a été approuvé (en août 2005) à St. John's. Le service

Terre-Neuve et Labrador

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
comprend les parents et les élèves.		intégré comprend le soutien résidentiel.
<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement professionnel continu pour les titulaires de classe en pratiques exemplaires relatives à l'inclusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • La NTA et les conseils scolaires estiment que la prestation intégrée pourrait être plus facile si chaque district comptait un gestionnaire de l'éducation spéciale (enseignant qualifié) afin de gérer le nombre de personnes requis pour la prestation des services. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Les orthophonistes sont embauchés par les conseils scolaires et travaillent en milieu scolaire (ou pour un groupe d'écoles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les régions rurales et isolées ont des défis importants concernant l'embauche et le maintien d'enseignants qualifiés et de spécialistes. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'enseignants à la retraite fournit un niveau d'expertise qui peut souvent ne pas être acquis dans les régions rurales et isolées.
<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de comportement sont la responsabilité des enseignants-ressources qui en assurent leur mise en oeuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus d'aiguillage vers les services de santé (santé mentale, ergothérapie, physiothérapie) dans les régions rurales et isolées peut être long. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes du ISSP sont puissantes avec les ressources actuelles; elles maintiennent de solides partenariats avec les parents et les organismes communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de demande de financement par catégorie peut permettre la prestation des services qui appuient « tous les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de demande ne garantit pas les services sous le régime du financement par catégorie – il y a souvent une période d'attente. 	<ul style="list-style-type: none"> •

Terre-Neuve et Labrador

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
de l'enfant. »		
<ul style="list-style-type: none">• Le modèle de financement prévoit un grand nombre d'aides-enseignants bien formés.	<ul style="list-style-type: none">• Le nombre accru de demandes de préposés aux élèves crée un système qui appuie la prestation des services mais non nécessairement une éducation de qualité par le personnel professionnel.	<ul style="list-style-type: none">•

Le 19 septembre 2005 – Rencontre au ministère de l'Éducation à Halifax (Nouvelle-Écosse)

Directrice des Services de soutien aux élèves
Coordonnateur de CAYAC

Autres personnes-ressources
Conseil scolaire à Halifax
Conseil scolaire à Cap-Breton

Résumé des discussions

- L'étude des Services de soutien aux élèves (en 2000) a donné lieu à un changement des catégories de financement. Le budget des Services de soutien aux élèves serait désormais consacré en grande partie à l'embauche et à la formation du personnel professionnel en éducation spéciale par le conseil dans le but de réduire les demandes d'aides-enseignants.
- L'étude des Services de soutien aux élèves (2000) a mené à l'élaboration de 14 documents qui présentent le cadre des politiques et des protocoles des Services de soutien aux élèves en Nouvelle-Écosse (documents disponibles annexés). Le gouvernement provincial utilise un modèle de financement général qui attribue aux conseils un budget des Services de soutien aux élèves afin d'assurer la prestation intégrée des services. (Cette partie du budget est désignée Innovation Challenge Fund.)
- Le financement ciblé est alloué pour les élèves identifiés comme ayant des difficultés d'apprentissage graves. La prestation de services aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage graves est une priorité provinciale.
- Le ministère appuie les besoins prioritaires en matière de perfectionnement professionnel : formation du personnel en rattrapage en lecture dans chaque école élémentaire, formation d'une équipe responsable dans chaque région de conseil scolaire travaillant avec les enfants autistes et traitant des problèmes concernant les difficultés d'apprentissage. La formation sera maintenue dans ces deux domaines en raison des besoins accrus des élèves.
- Le ministère de l'Éducation compte des conseillers spécialisés en services de soutien aux élèves : deux conseillers généralistes dans le domaine de l'éducation spéciale, s'occupant de la plupart des difficultés, sauf les déficiences visuelles et auditives, et un spécialiste en autisme.
- Le suivi est effectué par le ministère de l'Éducation afin de déterminer, chaque année, le nombre d'aides du programme éducatif (aussi désigné aides-enseignants) et d'enseignants-ressources embauchés par les conseils. En 2005-2006, le ratio devrait être d'un enseignant-ressources par 25 élèves identifiés comme ayant des besoins spéciaux (charge de travail). (Grille « **Gap Analysis** » annexée)
- Des fonds sont attribués à chaque conseil scolaire pour l'embauche et le maintien (pour les groupes d'écoles dans chaque région) des intervenants suivants :

- 1 orthophoniste,
- 1 psychologue scolaire,
- 1 coordonnateur des services aux élèves et des facilitateurs régionaux pour appuyer la prestation intégrée des services.

Les postes ci-dessus sont financés par les Services professionnels de base, une composante du budget général de l'éducation spéciale.

Il importe de noter que les coordonnateurs des services aux élèves ont remplacé les agents pédagogiques responsables des services aux élèves (depuis 2000). Les coordonnateurs ne sont pas nécessairement des spécialistes en éducation spéciale.

Une recherche effectuée par le ministère de l'Éducation appuie l'allocation de travailleurs sociaux au conseil. Celle-ci est envisagée pour le budget de 2006-2007.

- Enfants autistes – la demande sans cesse accrue de services pour les enfants autistes a mené à l'embauche d'un conseiller provincial et à l'investissement de six millions de dollars (fonds interministériels) pour mettre l'accent sur le dépistage précoce et la prestation des services aux enfants autistes (de 0 à 6 ans).
- Transition préscolaire – un comité provincial de transition (interorganismes) et les facilitateurs de la transition régionaux (désignés par le conseil) qui travaillent en collaboration avec des organismes de Santé et Services communautaires dans chaque région prennent des décisions concernant les besoins relatifs à la prestation des services aux enfants d'âge préscolaire.
- Un plan multiorganismes de prestation des services, y compris les objectifs éducatifs pour tous les élèves identifiés comme ayant des besoins est un plan coordonné et dressé en collaboration par tous les intervenants. (Individual Program Plan – IPP). Le plan est déterminé par les besoins de l'élève. Il contient une gamme de services, et est surveillé régulièrement et réévalué chaque année. Le IPP indique le type de programme scolaire qui sera offert et où il sera offert, c'est-à-dire dans une classe totalement inclusive, partiellement inclusive ou sur une base individuelle.

Les écoles financées par des sources externes (c.-à-d. spécialisation dans les difficultés d'apprentissage) exigent que le l'IPP soit coordonné par le système public avant d'être accepté.

- CAYAC – Child and Youth Action Committee

Le groupe provincial CAYAC et les comités régionaux CAYAC traitent des protocoles interministériels et mettent l'accent sur les services dont les enfants et les jeunes ont besoin.

Le coordonnateur provincial a souligné que CAYAC a peu de pouvoirs ou un faible budget, à moins d'être appuyé par la direction supérieure à l'échelle interministérielle.

Nouvelle-Écosse

Le coordonnateur ne connaissait pas le modèle CAYAC de la Colombie-Britannique.

SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉÉTABLIES

1. Communication

En raison des préoccupations soulevées par des parents de diverses régions concernant la communication en général, le ministère de l'Éducation distribue des « feuillets de renseignements » au moment de l'inscription scolaire. Ces feuillets sont régulièrement accessibles à tous les parents sur une base continue et couvrent divers sujets comme l'enrichissement, les adaptations, l'inclusion et la planification de la transition (**exemples annexés**). La communication entre les écoles et les communautés, et d'autres organismes est un élément dont chaque conseil a besoin pour appuyer la prestation intégrée des services nécessaires aux élèves ayant des besoins variés.

2 et 3. Réaction des parents et des élèves

Les élèves ayant des besoins spéciaux ainsi que les parents sont considérés comme faisant partie intégrante du processus de planification et de suivi requis pour offrir les services et répondre aux besoins des élèves. On s'attend à ce que les parents démontrent une compréhension des besoins de l'enfant en participant à un plan multiorganismes.

4. Besoins des élèves

Un processus d'identification, de dépistage, de planification et d'évaluation continue des élèves ayant des besoins spéciaux est mis en oeuvre dans chaque région et conseil. L'identification peut être entreprise par l'école que fréquente l'enfant, un organisme de santé, un parent ou un praticien.

L'école doit voir à l'évaluation continue du modèle de prestation des services requis.

5. Collaboration interministérielle

Des groupes comme CAYAC favorisent la collaboration interministérielle, tout comme les exigences relatives à la prestation d'une gamme de services aux élèves ayant des besoins spéciaux. Pour assurer la prestation intégrée des services, il faut compter sur la collaboration des ministères de la Santé, de l'Éducation, des Services communautaires et de la Justice. Veuillez vous reporter au document *Guidelines for the Delegation or Transfer of Function of Specialized Health Care for Students in an Educational Setting* (annexé). Ce document porte sur l'**identification des fournisseurs de soins pour les élèves ayant des besoins en soins de santé**.

6. Perfectionnement professionnel

Le financement provincial et les allocations budgétaires accordés aux conseils sont destinés aux activités de perfectionnement professionnel qui appuient la prestation intégrée des services. Les dirigeants de l'école devraient appuyer et harmoniser la formation avec la formation en cours d'emploi pour répondre aux divers besoins des élèves – en particulier l'enseignement différentiel, le rattrapage en lecture, le soutien aux besoins associés à l'autisme - et offrir des mécanismes de soutien créatifs aux enseignants des élèves ayant des besoins spéciaux.

7. Services en milieu scolaire

La plupart des services de santé du modèle de prestation intégrée des services sont nécessaires à l'école. Les fournisseurs de soins désignés dans le protocole intitulé *Identification of Care Providers for Students With Health Care Needs* offrent de tels services. Lorsque le service est plus intense, les milieux médicaux sont désignés (hôpitaux locaux dans les régions du conseil ou IWK comme milieu provincial). Si une infirmière est affectée à une école, le ministère de la Santé finance ce service. Les enseignants itinérants de la CESPAs offrent un service aux élèves ayant une déficience visuelle ou auditive. Les enseignants de la CESPAs sont affectés aux conseils.

8. Responsabilisation

La responsabilisation en Nouvelle-Écosse est essentiellement un format « du haut vers le bas ». Les conseils dépendent du ministère de l'Éducation pour le soutien financier et doivent lui rendre compte de l'attribution des fonds. Le ministère de l'Éducation assure le suivi de chaque fonds.

9. Financement

Modèle de financement global – *l'analyse détaillée a été confiée en sous-traitance à Grant Thornton de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.*

10. Petites écoles et écoles rurales

Grâce aux efforts conjoints des comités interministériels, des mécanismes de soutien à la prestation de services équitables sont accessibles dans les écoles rurales selon le même modèle que dans les régions plus urbaines. Les conseils des régions scolaires sont dotés en ressources humaines équitables qui travaillent dans des groupes d'écoles dans les petites régions, c'est-à-dire que les orthophonistes, psychologues et enseignants itinérants de la CESPAs offrent les services. Le recrutement et le maintien du personnel constituent le plus grand défi dans les petites régions.

11. Prestation des services préscolaires

Les services intégrés doivent être offerts aux enfants d'âge préscolaire à la suite du dépistage par le personnel de la santé. Un facilitateur régional de la transition est chargé de veiller à ce que la transition se fasse pour que la gamme des services intégrés soit offerte.

Un projet pilote de dépistage précoce des enfants d'âge préscolaire est actuellement en cours dans 20 écoles de la province afin de cerner les divers besoins scolaires et du milieu. Cela permet un suivi pour l'entrée à l'école et le milieu familial.

12. Formation relative aux procédés médicaux

Veuillez consulter le document intitulé *Guidelines for the Delegation or Transfer of Function of Specialized Health Care for Students in an Educational Setting* (annexé).

13. Droits de la personne

Un cas a été présenté au cours des dernières années. Il a été réglé avant d'être présenté selon la procédure officielle.

14. Appels

Les appels peuvent être entendus par les conseils si le placement de l'élève est contesté par le parent. La procédure d'appel ordinaire est rarement utilisée mais ce mécanisme répond aux besoins d'un élève ayant des besoins spéciaux.

15. Partenaires communautaires

La direction de chaque conseil doit favoriser des liens étroits entre l'école et les organismes externes. Des partenariats avec des organismes de prestation des services sont créés pour répondre aux besoins dépistés des élèves. Vu le lien entre les conseils scolaires et les centres de réadaptation provinciaux ou régionaux (santé), la technologie d'assistance est plus disponible, au besoin, pour les élèves ayant des besoins spéciaux. Le ministère de l'Éducation contribue 600 000 \$ pour la technologie d'assistance provenant de son fonds « Learning for Life ».

16. Immersion en français

Les élèves ayant des besoins spéciaux peuvent s'inscrire à un programme d'immersion en français, mais ils sont surtout placés dans des classes anglaises. La recherche indique que, si les élèves suivent un programme d'immersion, les services de récupération en lecture en français ne sont pas requis car ces services sont maintenant accessibles en français.

17. Éducation des Autochtones

Le gouvernement provincial a mis sur pied un programme intitulé « BEST » qui est une approche multidisciplinaire pour les élèves des Premières nations qui éprouvent des difficultés dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Les élèves fréquentent aussi les écoles de bande des Premières nations qui sont gérées par un organisme autonome. Une entente sur les frais de scolarité a été conclue pour les élèves des Premières nations qui fréquentent les écoles publiques.

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Le modèle de financement général permet aux conseils d'être créatifs dans la mise sur pied de programmes afin de répondre aux divers besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Les aides-enseignants, les orthophonistes et les enseignants itinérants visitent plusieurs écoles dans certaines régions. 	
<ul style="list-style-type: none"> Le projet provincial sur le comportement intitulé « Positive Effective Behavioural Supports » fournit une approche commune à un milieu d'apprentissage sécuritaire pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> La Nova Scotia Teachers' Union (NSTU) continue de s'opposer à l'inclusion, utilisant comme prétexte la charge de travail accrue des enseignants et le stress. 	
<ul style="list-style-type: none"> Le transfert des protocoles de fonction en vigueur est effectué entre les ministères de l'Éducation et de la Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Les demandes accrues d'aides-enseignants sont appuyées par d'autres organismes (c.-à-d. Santé). 	
<ul style="list-style-type: none"> Le suivi de la dotation en personnel professionnel et paraprofessionnel est effectué chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> Vu l'approche multiorganismes au IPP, les résultats prévus relèvent des ministères de l'Éducation et de la Santé. 	
<ul style="list-style-type: none"> Les élèves qui ne réussissent pas à l'évaluation de littératie provinciale reçoivent un soutien additionnel et un plan de littératie de la 6^e à la 9^e année inclusivement. 	<ul style="list-style-type: none"> Certains élèves ayant des besoins spéciaux quittent leurs camarades de classe pour fréquenter un établissement accessible. 	
<ul style="list-style-type: none"> Les conseils doivent appuyer le personnel professionnel par opposition aux paraprofessionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Les aides-enseignants ne répondent pas au besoin d'une éducation de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Vu l'isolement des deux groupes culturels, il existe très peu de soutien multiorganismes. Il est

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
		difficile de retenir le personnel. L'accent communautaire est mis sur la culture dans les écoles plutôt que sur la qualité de l'éducation.
<ul style="list-style-type: none">• Des fonds supplémentaires sont octroyés pour la prestation interne des services aux élèves autochtones et afro-néo-écossais.	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves afro-néo-écossais et autochtones ont un rendement inférieur à la moyenne sur les évaluations provinciales.	

Saskatchewan

Septembre 2005 – Entrevue par téléphone

directrice des Services aux élèves, Régina (Saskatchewan)

Autres personnes-ressources :
directeur de Schools Plus
Services aux élèves

Résumé des discussions

- L'étude des Services aux élèves du groupe de travail de 2000 a joué un rôle de catalyseur dans le changement à la prestation des services aux élèves ayant des besoins spéciaux.
- La mise en place d'un programme pertinent et la prestation intégrée des services relèvent des conseils d'éducation élus localement. Donc, dans une grande province, divers modes de prestation des services sont prévisibles.
- La collaboration interministérielle est évidente dans le modèle de prestation des services et la prestation des services est habituellement une décision prise par l'école ou liée à l'école (service partagé dans certaines régions).
- L'étude du groupe de travail de 2000 favorise l'approche multiorganismes afin que la responsabilisation de la prestation intégrée des services ne soit pas uniquement une intervention du secteur de l'éducation. Santé, Services sociaux, Culture, Loisirs et Jeunesse, Justice et Affaires autochtones sont d'autres intervenants. Tous les ministres des ministères susmentionnés ont signé une entente appuyant la collaboration interministérielle.
- Le perfectionnement professionnel relatif à l'éducation spéciale et aux divers besoins est financé par le ministère de l'Éducation comme il est prévu dans les budgets des conseils scolaires. Le conseil doit vérifier et satisfaire les besoins prioritaires en matière de perfectionnement professionnel.
- Les quatre conseillers au ministère offrent un soutien aux conseillers des conseils. Le nombre de conseillers au sein des conseils varient selon la population.
- Les coûts relatifs au modèle de prestation des services est une combinaison de formats :
 - Financement par catégorie pour les élèves ayant une déficience visuelle ou auditive ainsi que des besoins d'apprentissage graves;
 - Schools Plus – financement partagé du service (la plupart des élèves en éducation spéciale);
 - Financement individuel appuyant 2,8 % des élèves ayant des besoins profonds;
 - Financement par catégorie alloué pour 15 % des élèves identifiés comme ayant des besoins variés.

Saskatchewan

- L'étude sur l'éducation spéciale de 1999 appuie l'inclusion dans l'ensemble de la province. Toutefois, il existe encore certaines classes d'éducation spéciale séparées dans la province, surtout dans les plus grandes régions.
- Les aides-enseignants sont embauchés et formés par les conseils scolaires.
- Les élèves ayant des besoins spéciaux peuvent demeurer dans le système scolaire jusqu'à l'âge de 22 ans. La planification de la transition fait partie de la gamme des services dans leur plan du programme personnel (PPP), et elle est établie en collaboration avec la division des Services aux adultes.
- Les expressions « orthopédagogue » et « enseignants-ressources » sont synonymes. Les enseignants en éducation spéciale sont classés séparément par la Saskatchewan Teachers' Union en raison du rôle de gestion des aides-enseignants et des enseignants-ressources.
- Schools Plus – philosophie générale englobant l'éducation de l'enfant selon laquelle le leadership de l'école est un facteur important. Le document School Plus est un aperçu général d'un modèle d'éducation découlant de l'étude du groupe de travail (2000) qui a entendu les perceptions, les croyances et les sentiments des gens de la Saskatchewan qui étaient axés sur les enfants et les jeunes dans les écoles publiques. Ces recommandations suggéraient un besoin de changement conforme à la sensibilisation accrue du rôle évolutif des écoles dans la société et aux attentes. (*School Plus – A Vision for Children and Youth 2001* annexé)

SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉÉTABLIES

1. Communication

La communication et la forme qu'elle prend relèvent du leadership scolaire. On encourage une communication ouverte avec tous les intervenants. Puisque le système est géré par le conseil, la communication varie entre les communautés urbaines et rurales, et entre les grandes et les petites écoles.

2 et 3. Réactions des parents et des élèves

Les parents et les élèves sont encouragés à être des intervenants actifs dans la planification pour les élèves ayant des besoins spéciaux (PPP). Ce processus interactif a tendance à être positif lorsque la prestation des services répond aux attentes des deux. La prestation des services est gérée par les enseignants en éducation spéciale et facilite l'approche multiorganismes au développement et à la mise en oeuvre des plans des élèves.

4. Besoins des élèves

Les besoins des élèves peuvent être cernés par les enseignants, les parents et les praticiens du secteur privé mais il incombe à l'école de les évaluer et d'assurer le suivi. Le plan de programme personnel des élèves ayant des besoins est axé sur l'établissement d'objectifs, les données quantitatives, les particularités de la prestation des services à Santé, Éducation, Affaires autochtones, Justice, Culture, Loisirs et Jeunesse ainsi qu'aux parents.

5. Collaboration interministérielle

À la suite de l'étude du groupe de travail (2000), tous les ministres ont signé comme fournisseurs chargés de la prestation intégrée des services. Même s'il s'agit d'une entente interministérielle, l'équité de l'engagement est « discutable ».

6. Perfectionnement professionnel

Vu la structure de financement et le désir des conseils de concevoir et d'offrir le perfectionnement professionnel, les sujets sont variés. Les priorités établies par le ministère mettent l'accent sur le besoin continu d'appuyer les enseignants en salle de classe qui doivent composer avec des enfants qui ont des problèmes comportementaux, sociaux et scolaires.

7. Services en milieu scolaire

Les écoles qui accueillent des élèves ayant des besoins spéciaux fournissent des salles de traitement sur place dans des installations physiques adaptées à divers besoins. Les ergothérapeutes et orthophonistes en milieu scolaire (parfois partagés dans les petites régions) assurent la prestation continue des services. Ces postes, ainsi que ceux des psychologues du conseil sont financés par le ministère de l'Éducation. Le pouvoir de prise de décisions concernant les services sur place est partagé entre les ministères de l'Éducation et de la Santé. La prestation des services et des programmes est une décision du conseil local.

8. Responsabilisation

Les directeurs des services aux élèves des conseils sont responsables des décisions concernant la prestation des services. Ils font le suivi des fonds attribués par le ministère qui s'appliquent au modèle de prestation des services et vérifient la manière dont ces fonds répondent aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux. Une vérification de l'allocation des fonds est effectuée pour chaque conseil. Un rapport des indicateurs provinciaux fournit les résultats sur le rendement général des élèves mais il ne comprend pas les élèves ayant de graves besoins spéciaux.

Le projet pilote mis sur pied en 2003-2004 a été maintenu au cours de la présente année scolaire. Quatre-vingt (des quatre-vingt-un) conseils ont analysé la faible incidence des élèves ayant des besoins spéciaux relativement aux résultats du programme d'études. Vu les résultats positifs, ce projet pilote sera maintenu pour assurer le suivi des réalisations scolaires des élèves ayant divers besoins.

9. Financement

Coûts associés à la prestation intégrée des services :

- Le ministère de l'Éducation accorde divers types de financement aux conseils, c.-à-d. financement par catégorie, financement de Schools Plus, financement individuel, etc.;
- L'analyse détaillée a été confiée en sous-traitance à Grant Thornton de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

10. Petites écoles et écoles rurales

Les écoles sont gérées par des conseils locaux. Le ministère reconnaît que tous les modèles de prestation des services ne sont pas gérés équitablement car les ressources communautaires varient.

11. Prestation des services préscolaires

Les programmes de prématernelle et d'intervention auprès de la petite enfance ont été appuyés par un investissement de fonds du gouvernement fédéral dont la Saskatchewan a obtenu 72 millions de dollars de 2000 à 2005. Il n'y a aucun système général de programmes de prématernelle dans la province mais le dépistage précoce des enfants ayant des besoins spéciaux relève des représentants de la santé publique. Le contact est alors établi avec les divisions scolaires pour assurer la transition de ces enfants vers l'école publique et pour planifier la prestation intégrée des services.

12. Formation en procédés médicaux

La formation des aides-enseignants en procédés médicaux essentiels est offerte par le Institute of Applied Science and Technology de la Saskatchewan. La surveillance et la recertification en procédés médicaux relèvent des conseils scolaires qui embauchent ces aides.

13. Droits de la personne

Deux cas sont actuellement « inscrits au registre » concernant les élèves ayant des besoins spéciaux; le dossier n'a évolué ni pour un cas ni pour l'autre. Aucun détail n'a été fourni.

Saskatchewan

14. Appels

Les parents qui veulent faire appel ou contester une décision concernant la prestation d'un service ou le placement d'un élève ayant des besoins spéciaux doivent s'adresser au conseil local pour une révision des décisions. Ce processus est très critiqué car la décision finale relève du conseil.

15. Partenaires communautaires

Chaque conseil et chaque division scolaire choisissent des partenaires qui conviennent à leur milieu et à leur situation. Il est toutefois reconnu qu'en raison de la population décroissante dans les régions rurales, il est difficile de créer des partenariats continus. Le placement d'élèves ayant des besoins spéciaux (d'âge pour le niveau secondaire) dans des emplois locaux est facilité par les écoles, lorsqu'il existe des possibilités.

16. Immersion en français

Très peu d'élèves ayant des besoins spéciaux s'inscrivent aux programmes d'immersion. La prestation du service dans le cadre du programme d'immersion en français est équitable dans les écoles à double orientation ou les programmes d'immersion séparés.

17. Éducation des Autochtones

La grande partie des élèves des Premières nations qui vivent « hors réserve » fréquentent les écoles publiques. Ceux qui demeurent dans les communautés des Premières nations fréquentent leurs écoles gérées localement. La prestation des services aux élèves ayant des besoins spéciaux dans les écoles publiques est jugée équitable par rapport à toutes les autres cultures. La prestation des services dans les écoles de bande dépend de la gestion de la bande locale.

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE LA SASKATCHEWAN		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Diverses catégories de financement pour divers types de prestation de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a des classes séparées et elles reçoivent un financement important. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants en éducation spéciale sont classés différemment en raison de leur rôle en gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes d'enseignants en salle de classe augmentent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de l'Éducation entretient une bonne relation de travail avec la Saskatchewan Teachers' Federation.
<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement provincial rembourse les conseils pour tous les besoins en matière de technologie d'assistance. 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • La formation en procédés médicaux est obligatoire pour les aides-enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucune approche commune aux projets de perfectionnement professionnel concernant les élèves ayant des besoins spéciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions concernant les appels sont prises par les conseils locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents et les défenseurs ont très peu à dire dans les appels. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Les ergothérapeutes et orthophonistes travaillent en milieu scolaire ou au sein du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement pour les ergothérapeutes et les orthophonistes relève du ministère de l'Éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • La transition (avant et après) fait partie du PPP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun programme préscolaire provincial. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration interministérielle appuie l'approche multiorganismes à la prestation des services. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement des divers ministères gouvernementaux varie. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des projets de prestation des services sont partagés par les ministères de l'Éducation et de la Santé.

Saskatchewan

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DE LA SASKATCHEWAN

<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
<ul style="list-style-type: none">• La prestation des programmes est une décision de l'école ou du conseil.	<ul style="list-style-type: none">• Les modèles de prestation des services varient selon les décisions du conseil.	<ul style="list-style-type: none">•

Le 28 septembre 2005 – Entrevue par téléphone

coordonnatrice du Programme de la section du soutien aux écoles, Direction des services de soutien aux élèves

Résumé des discussions

- Le ministère de l'Éducation maintient une participation « à distance » au sein des divisions scolaires lorsque les budgets pour les élèves ayant des besoins spéciaux ont été attribués.
- Les grands secteurs et les secteurs urbains préfèrent un modèle d'autonomie selon les ressources budgétaires. Le ministère de l'Éducation appuie donc les petites divisions, les divisions rurales et les divisions du nord plus activement et plus directement.
- Les protocoles concernant les élèves ayant des besoins spéciaux et l'éducation spéciale sont établis au moyen d'une fonction de transfert et d'un engagement envers la prestation intégrée des services par les ministères de l'Éducation, de la Santé, des Services familiaux, de la Justice, et des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC).
- Un plan de prestation intégrée des services n'est pas toujours un plan multiorganismes. C'est plutôt un plan particulier à l'élève, fondé sur ses besoins particuliers; c.-à-d. :
 - besoins généraux – PEP (Plan éducatif personnalisé);
 - besoins particuliers relatifs au comportement – PIC (Plan d'intervention comportemental);
 - plan du programme de transition – PPT;
 - plan d'éducation adapté – PEA (pour les élèves ayant besoin d'accommodation et de modifications du programme d'études ou d'adaptions du milieu physique).
- Les fonds du ministère de l'Éducation sont remis aux divisions scolaires qui sont responsables des divers modèles de financement pour les besoins variés. Un modèle commun de prestation des services n'est pas établi par le ministère de l'Éducation. Les divisions doivent faire preuve de créativité dans la planification des services et de l'utilisation des unités de personnel (c.-à-d. une unité = 1 ETP – professionnel ou paraprofessionnel).
- Les relations avec la Manitoba Teachers' Society (MTS) et le ministère de l'Éducation se sont grandement améliorées après la création des comités consultatifs; c.-à-d. le Comité consultatif des services aux élèves sur l'inclusion scolaire est un organisme regroupant plusieurs intervenants (titulaires de classe et enseignants-ressources, Éducation, MTS, partenaires communautaires, parents, Santé, Justice, etc.) qui fournit des réactions au gouvernement sur les questions d'inclusion. Cela permet de comprendre les enjeux relatifs à la prestation des services avant que cette question devienne un point de négociation collective. Des comités consultatifs semblables (p. ex. pour le programme d'études) ont favorisé la création de liens plus étroits avec la Teachers' Society au cours des cinq dernières années.

- Grâce au financement qu'elles reçoivent, les divisions (conseils) peuvent être créatives, établir leurs priorités et planifier à long terme. Le directeur des Finances du ministère de l'Éducation fait le suivi des budgets.
- Les conseillers et coordonnateurs en éducation spéciale qui relèvent de la Direction des services aux élèves (ministère de l'Éducation) offrent des services spécialisés dans la plupart des domaines ayant trait aux besoins spéciaux et aux exigences pour la prestation des services. L'effectif comprend un conseiller dans les secteurs suivants : littératie, calcul, comportement, autisme, difficultés d'apprentissage de faibles à modérés, besoins multiples, déficience visuelle, déficience auditive, besoins d'apprentissage profonds, éducation des Autochtones (élèves à risque et hors réserve).

Chaque conseiller en éducation spéciale travaille avec les conseillers de division, dans les grandes régions urbaines et facilite la prestation des services dans les petites communautés rurales ou du nord.

SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉÉTABLIES

1. Communication

La communication entre le ministère de l'Éducation et les conseils des divisions varie. Le ministère met surtout l'accent sur l'interaction avec les petites communautés, les communautés rurales et les communautés du nord. La communication professionnelle à l'intérieur des divisions se fait surtout à l'aide du plan de l'élève particulier (c.-à-d. la PEP) et la prestation des services requis pour réaliser le plan.

2 et 3. Réactions des parents et des élèves

Le gestionnaire de cas (habituellement un enseignant-ressources) des élèves ayant des besoins spéciaux doit informer le parent et l'élève qu'un plan de prestation des services est en place. Le parent peut choisir de participer ou non. L'élève peut participer « si cela convient ». En signant, le parent atteste seulement qu'il « consent de manière informée » à la présence du plan mais sa signature ne signifie pas nécessairement qu'il est d'accord.

4. Besoins des élèves

La prestation des services pour répondre aux besoins des élèves est une responsabilité du conseil en fonction des ressources disponibles. Les fournisseurs de services aux enfants d'âge préscolaire (c.-à-d. garderies, etc.) offrent les services à l'école publique désignée lorsque la transition est prévue. Un protocole de transition établi par le Réseau de développement de la petite enfance prévoit l'entrée et la planification à long terme de la prestation des services. Si les besoins sont multiples, la planification est effectuée par un groupe multiorganismes. Pour d'autres, la planification peut être faite par la division scolaire et le personnel de l'école seulement. Si les besoins sont dépistés après l'entrée à l'école, le personnel scolaire et professionnel de la division scolaire coordonne un plan en collaboration axée sur la prestation d'une gamme de services.

5. Collaboration interministérielle

Pour la prestation intégrée des services destinés aux enfants ayant des besoins multiples, la responsabilité interministérielle fonctionne bien – chacun couvrant les coûts de la prestation des services (c.-à-d. si une infirmière est requise pour un enfant dont l'état de santé est précaire, cette composante est payée par le ministère de la Santé) tandis que les orthophonistes sont couverts par le ministère de l'Éducation car les cliniciens sont embauchés par la division scolaire. Si la prestation des services comporte un soutien au comportement, le ministère de la Justice ou les Services familiaux peuvent participer.

La participation multiorganismes dépend du plan de prestation des services.

6. Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel est offert en fonction des besoins cernés par les divisions scolaires. Les grandes divisions scolaires urbaines préfèrent bénéficier d'une autonomie générale dans l'établissement des priorités et l'organisation des activités de perfectionnement professionnel des intervenants en éducation spéciale. Inversement, les petites divisions, les divisions rurales ou les divisions du nord comptent davantage sur le

soutien du ministère par l'entremise des conseillers spécialisés car les petites divisions n'ont souvent pas leur propre personnel.

7. Services en milieu scolaire

Des fonds sont octroyés aux divisions scolaires en vue de l'embauche d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, de psychologues, de physiothérapeutes et de travailleurs sociaux – sous la catégorie de financement des « cliniciens ». L'embauche est en fonction des besoins de chaque division. S'il est établi qu'un ou plusieurs spécialistes ne sont pas requis, il est possible d'augmenter le nombre d'autres spécialistes. Ces intervenants sont des employés de la division scolaire et ils font partie intégrante de la prestation des services.

Certains spécialistes partagent leur temps dans les communautés rurales et du nord. Leurs services sont retenus à contrat au moyen d'ententes de collaboration lorsqu'une communauté emploie un orthophoniste (par exemple) et échange ce service avec une autre communauté pour un psychologue (par exemple).

Le nombre d'aides-enseignants embauchés par chaque division dépend des besoins des écoles et est déterminé par les directions d'école. Si une école s'est vu attribuer 15 ETP, la direction peut choisir 14 ETP pour des professionnels et 1 ETP pour un paraprofessionnel, ou 13 professionnels et deux paraprofessionnels, etc.

Le ratio des enseignants-ressources par rapport aux nombres de cas est aussi une décision de l'école. Le personnel en éducation spéciale (aides-enseignants et enseignants-ressources) est affecté selon le nombre d'élèves ayant besoin de services.

8. Responsabilisation

La responsabilité des fonds destinés à la prestation des services dépend des types de financement. Le ministère de l'Éducation fait le suivi du financement par catégorie qui permet la prestation intégrée de services aux élèves individuellement. Les Affaires indiennes et du Nord canadien assurent le suivi des subventions par catégorie aux élèves des Premières nations afin d'offrir des services aux élèves autochtones à risque. Les critères relatifs aux catégories de soutien financier sont établis selon les besoins des élèves plutôt que selon des étiquettes qui laissent supposer que tous les enfants ayant une certaine étiquette ont besoin du même niveau et du même type de services. La responsabilité du modèle de prestation met l'accent sur les besoins des élèves.

9. Financement

L'analyse des détails des coûts de niveaux I, II et III pour la prestation des services a été confiée en sous-traitance à Grant Thornton de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

10. Petites écoles et écoles rurales

Les petites communautés, les communautés rurales et les communautés du nord ont le défi de l'isolement. Les possibilités de partenariats avec les organismes communautaires sont limitées et parfois partagées. En raison d'un nombre plus restreint d'élèves ayant besoin de services intégrés, l'inclusion est presque constante dans les petites régions tandis que les grandes écoles urbaines peuvent avoir une classe séparée si le nombre d'enfants ayant des

besoins profonds le justifie. Ces classes séparées obtiennent toutefois des modèles de prestation de services (souvent partagés lorsque les besoins sont semblables).

11. Prestation de services préscolaires

Le Réseau de développement de la petite enfance facilite la prestation des services aux enfants ayant des besoins (de 0 à 4 ans). Les responsables de la transition du réseau s'occupent de la transition et du plan continu pour l'entrée à l'école.

12. Formation en procédés médicaux

Un protocole de fonction de transfert entre la Nurses' Association, le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation prévoit que la formation des professionnels en éducation et des aides-enseignants (en cas de procédés médicaux nécessaires) sera offerte par des infirmières ou des médecins, selon le procédé. Le financement de la formation est la responsabilité du secteur de l'éducation (chaque division scolaire).

13. Partenariats avec des groupes communautaires pour appuyer la prestation intégrée des services

Le développement continu de partenariats communautaires dans les régions urbaines est une priorité de la direction car le volet de la prestation des services à plusieurs élèves ayant des besoins spéciaux est une composante de placement de travail dans la communauté en général.

« Open Access Manitoba », un partenaire communautaire très estimé qui appuie la prestation des services, offre une technologie d'assistance, surtout pour ceux qui ont besoin de ressources technologiques en orthophonie et ergothérapie, ou en raison d'une déficience auditive ou visuelle. Cette « banque » de ressources permet à l'élève de mettre à l'essai et d'emprunter les ressources, ce qui évite ainsi un engagement financier. Ces ressources sont accessibles aux élèves ayant des besoins spéciaux dans l'ensemble de la province.

14. Droits de la personne

Trois cas ont été présentés au cours des cinq dernières années, dont deux se sont rendus devant les tribunaux. Il a été déterminé, dans chaque cas, que le secteur de l'éducation avait répondu aux besoins comme le prévoit la prestation des services en fonction des ressources existantes.

15. Appels

Les appels relatifs aux élèves ayant des besoins spéciaux peuvent être présentés à la division scolaire concernant des questions de placement ou de programme d'études. Le processus d'appel est critiqué car la décision relève du conseil. Pour donner suite à cette critique, le gouvernement (ministère de l'Éducation) établit maintenant une commission d'examen du ministre formé de trois personnes indépendantes qui entendront l'appel et détermineront si la division scolaire a offert ou non le programme pertinent (y compris la prestation des services) et bien placé l'élève ayant des besoins spéciaux.

16. Immersion en français

Les élèves ayant des besoins spéciaux ont un accès équitable aux programmes d'immersion dans des écoles d'immersion (autonomes) et aux classes d'immersion dans les écoles à deux régimes d'enseignement. Les enseignants-ressources et le personnel en éducation spéciale dans les écoles autonomes offrent des services en français tandis que dans les écoles à deux régimes d'enseignement, certains membres du personnel sont bilingues, mais non nécessairement tous.

Les modèles de prestation des services dans les milieux d'immersion suivent les mêmes modèles de financement et protocoles que ceux des milieux anglophones.

17. Éducation des Autochtones

Plusieurs élèves autochtones fréquentent les écoles publiques et sont admissibles aux services dans les catégories de financement provincial avec un soutien additionnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces élèves demeurent hors réserve.

Les élèves autochtones qui demeurent sur la réserve fréquentent des écoles autonomes (de la maternelle à la 12^e année) mais ils reçoivent d'autres fonds fédéraux, dont des fonds pour des services dans les communautés des Premières nations.

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DU MANITOBA		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Conseillers spécialisés au ministère et dans les grandes divisions scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les petites communautés comptent sur les conseillers du ministère pour obtenir de l'aide dans la prestation des services. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les fonds de la catégorie des cliniciens servent à l'embauche d'orthophonistes, de travailleurs sociaux, de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes et de psychologues, selon les besoins de la division. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les petites communautés ne peuvent pas embaucher des cliniciens sauf pour des services à contrat ou des services partagés. 	
<ul style="list-style-type: none"> • La relation positive avec la MTS permet d'établir un front commun pour appuyer la prestation des services aux élèves ayant des besoins spéciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants en éducation spéciale peuvent suivre des cours d'éducation spéciale après le baccalauréat en éducation. 	
<ul style="list-style-type: none"> • La participation interministérielle est basée sur le niveau des besoins des élèves; il est donc plus facile « de faire accepter » les services coordonnés et de partager les coûts de la prestation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation et le perfectionnement professionnel relatifs à la prestation des services sont financés par le secteur de l'éducation, même s'ils ont trait à la santé. 	
<ul style="list-style-type: none"> • La division scolaire est responsable du financement de la prestation des services qui est donc particulière à la division. 	<ul style="list-style-type: none"> • 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle de dotation tient compte du nombre total d'ETP devant être 	<ul style="list-style-type: none"> • La direction de l'école est responsable de l'allocation des unités d'ETP - 	

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES DU MANITOBA		
<u>AVANTAGES</u> du modèle de prestation intégrée des services	<u>INCONVÉNIENTS</u> du modèle de prestation intégrée des services	Autres commentaires
attribués.	« syndrome de la roue qui grince? »	
<ul style="list-style-type: none"> • Les divisions sont responsables parce que les décisions sont prises à l'échelon local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles l'ont ou ne l'ont pas. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le financement permet de répondre aux besoins qui fluctuent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a aucun ratio pour l'éducation spéciale (enseignant par rapport à la charge de travail). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles de grande affluence et stable ont moins de financement et de personnel pour répondre aux besoins spéciaux. Les secteurs à faible revenu ont tendance à avoir de plus grands besoins, donc le personnel en éducation spéciale et le financement sont accrus afin d'offrir les services.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Préface

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick estime que tous les enfants, quels que soient leurs besoins spéciaux, ont le droit de recevoir une bonne éducation avec leurs camarades. Cette éducation et la planification pour l'offrir sont le résultat d'une consultation en collaboration coordonnée de tous les intervenants et organismes responsables de la planification.

Chaque district doit respecter et appliquer les lignes directrices prescrites dans la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick et selon les paramètres budgétaires attribués par le gouvernement provincial et précisés pour l'éducation spéciale.

La mise en oeuvre et la coordination des pratiques exemplaires (milieu d'apprentissage positif, planification en collaboration, administration, responsabilité sociale, planification et mise en oeuvre du programme d'études, services de soutien, planification de la transition [avant et après], pratiques exemplaires en salle de classe, partenariats avec les familles et les communautés, innovation et responsabilisation) relèvent de chaque école et district.

L'éducation spéciale et les services requis pour assurer la prestation efficace des services exigent la promotion des objectifs de l'inclusion scolaire dans les écoles et la communauté en général. Il faut les considérer comme une approche d'un système global (secteurs anglophone et francophone) à l'éducation, une approche qui encourage le sens de l'appartenance, la participation et l'apprentissage de tous les élèves dans les programmes scolaires et les activités qui en sont une extension. Il ne s'agit pas d'une inclusion complète tout le temps, à moins qu'une telle approche soit jugée appropriée pour répondre aux besoins de l'élève. Il est reconnu que certains élèves ayant des besoins spéciaux ont besoin de mesures d'adaptation importantes et de variation dans leur milieu d'apprentissage à l'école et dans la communauté. Chaque district devrait s'efforcer d'offrir des ressources équitables (y compris l'accessibilité) à l'intérieur de l'école afin que les enfants ayant des besoins spéciaux puissent fréquenter leur école communautaire et recevoir des services intégrés selon les besoins cernés.

Cadre du système de prestation des services

Les suggestions s'appliquent aux deux secteurs linguistiques du Nouveau-Brunswick.

Pour offrir une gamme de services aux élèves chez qui des besoins ont été dépistés, il faut adopter une approche coordonnée et obtenir la collaboration des intervenants et des organismes partenaires. Les parents sont respectés comme faisant partie intégrante du processus et les besoins de l'enfant sont le point central du modèle de prestation des services. Le modèle peut varier selon les besoins, les caractéristiques, le milieu d'apprentissage et les résultats mesurables définis pour l'enfant ou le jeune.

Un cadre extérieur est requis pour la prestation des services. Il faut établir un processus systématique pour la planification et la résolution des problèmes mutuellement définis. Le but de chaque étape du cadre est d'assurer des interventions générales et efficaces. Les niveaux

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

d'intervention et de soutien augmenteront en fonction de l'intensité et de la complexité des changements de situation, la quantité et le type des ressources requis pour répondre aux besoins pouvant augmenter ou diminuer.

Les quatre niveaux ci-dessous devraient utiliser ces six étapes comme une approche possible à la résolution des problèmes :

1. Détermination des besoins.
2. Analyse des besoins.
3. Recherche et choix des stratégies requises pour répondre aux besoins.
4. Élaboration d'un plan d'action.
5. Mise en oeuvre du plan, collecte de données, détermination de l'efficacité du plan.
6. Évaluation et suivi requis pour maintenir ou modifier le plan.

Niveau I – Enseignant et parent

Cette étape devrait être mise en oeuvre lorsque l'enseignant ou le parent estime que le rendement de l'élève (rendement scolaire ou comportement) diffère grandement de celui de ses camarades. L'enseignant et les parents et, lorsque cela est possible, l'élève discutent alors de la préoccupation et des raisons possibles, et examinent et choisissent les stratégies pouvant mener à une solution. La documentation du plan devrait être facilitée par l'enseignant. Ces stratégies (qui comprennent des délais au besoin) sont alors mises en oeuvre et revues par toutes les parties. À la suite de cette étude, les parties peuvent convenir de modifier ou de maintenir les stratégies, ou de les abandonner si elles ne sont pas efficaces.

Niveau II – Équipe en milieu scolaire

Ce niveau interviendrait lorsque les efforts au niveau I ont été peu efficaces ou inefficaces. Ce niveau plus officiel permet à l'enseignant et aux parents d'avoir accès à l'équipe des services aux élèves en milieu scolaire, qui comprend aussi un administrateur ainsi que le parent et les enseignants de l'élève. Il faudrait établir un processus d'aiguillage interne pour de telles rencontres, ainsi que la documentation de la participation, un plan d'action avec des délais et un suivi à des fins de réévaluation.

Niveau III – Équipe élargie des services aux élèves

Ce niveau serait établi lorsque les interventions au niveau II ont été jugées inefficaces ou peu efficaces. Cette équipe élargie comprendrait l'équipe en milieu scolaire, un agent pédagogique responsable des services aux élèves du bureau du district ainsi qu'un autre agent pédagogique responsable du programme d'études, au besoin, les parents ou un défenseur et l'élève, lorsque cela est possible. Ce niveau offre l'occasion d'utiliser l'expertise de l'agent pédagogique ou du spécialiste du district pour revoir le processus et fournir une aide additionnelle qui mène à la planification de l'intervention à l'aide des ressources scolaires disponibles (c.-à-d. services partagés de l'aide-enseignant, tutorat à l'école, fonds, etc.).

À ce niveau, la documentation devrait comprendre l'examen des interventions précédentes, une nouvelle analyse des efforts visant à résoudre la situation, la détermination de l'ampleur et de l'aggravation du problème, et les délais de suivi.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Niveau IV

S'il y a eu peu d'amélioration, sinon aucune, à la suite des interventions au niveau III, les préoccupations particulières qui nécessiteront des ressources externes seront étudiées au niveau IV.

Le cas sera dirigé vers l'agent pédagogique responsable des services aux élèves du district en vue d'autres services avec le consentement du parent et l'appui de l'école. Les services externes peuvent comprendre : évaluation psychologique, soutien au comportement, ergothérapie, évaluation orthophonique, intervention et soutien des organismes de Santé et Services communautaires, y compris la santé mentale, soutien thérapeutique pour troubles autistiques et autres services de réadaptation, etc. et particuliers à la province, « Services de soutien à l'éducation » (SSE).

La documentation doit répondre aux « *quoi, quand, où et qui* » utilisés dans les interventions précédentes, les données de rendement de base, les recommandations du service externe et les délais de suivi.

S'il est déterminé que l'enfant a des besoins spéciaux, le processus subséquent comporte la préparation d'un plan d'adaptation scolaire selon les Lignes directrices et normes pour la planification de l'enseignement aux élèves ayant des besoins spéciaux, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, 2002.

Il est reconnu que les besoins de plusieurs élèves lorsqu'ils arrivent à la maternelle sont déjà définis et qu'un modèle de prestation des services en collaboration est établi.

On espère que le cadre à quatre niveaux avec une approche commune à la résolution des problèmes à chaque niveau sera proactif et comprendra une intervention qui appuie les parents, l'élève et les titulaires de classe avant que l'on prévoit des services qui comporteront des coûts élevés pour les ministères de l'Éducation et de la Santé, comme d'autres aides-enseignants ou des services d'orthophonie, de thérapie ABA, etc. Pour les niveaux I, II et III, l'école est responsable de la prestation des services à l'aide de ses propres ressources.

S'il est jugé nécessaire de passer au niveau IV, où les organismes externes pourraient devoir intervenir, les points suivants sont extrapolés des modèles de prestation intégrée des services de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan. Ils sont jugés essentiels à l'établissement d'un modèle exemplaire et général pour le Nouveau-Brunswick. (Résultat prévu 3 du sous-contrat et référence à l'annexe B).

Plus précisément :

- Il est recommandé que les qualifications des enseignants-ressources comprennent une maîtrise en éducation spéciale ou un baccalauréat en éducation et de 10 à 12 heures de crédit de cours en éducation spéciale, ou que cinq modules provinciaux en éducation sur les

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

besoins spéciaux soient offerts aux candidats potentiels ou aux personnes embauchées qui ne possèdent pas une maîtrise.

- Il est recommandé que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et les agents pédagogiques de district collaborent avec les universités et participent activement aux salons de l'emploi pour accroître le recrutement.
- Il est recommandé que les fonds destinés au perfectionnement professionnel pour chaque district soient axés sur les pratiques optimales de l'inclusion qui appuient les titulaires de classe, les enseignants-ressources et en particulier les administrateurs.
- Il est recommandé que les écoles qui comprennent des milieux d'immersion aient au moins un enseignant-ressources bilingue qui peut gérer les élèves ayant des besoins spéciaux dans les milieux d'immersion.
- Il est recommandé que le personnel professionnel affecté aux élèves ayant des besoins spéciaux comme personnel en milieu scolaire (ou partagé si l'école compte moins de 300 élèves) afin d'offrir une prestation des services généraux comprennent les intervenants suivants :
 - 1 – enseignant-ressources par 30 élèves identifiés comme ayant des besoins spéciaux (exclut les élèves ayant des plans d'adaptation)
 - 1 – orthophoniste par 300 élèves (partie du coût payée par Santé et Éducation)
 - 1 – ergothérapeute par 300 élèves (partie du coût payée par Santé et Éducation)
 - 1 – psychologue scolaire par 2 000 élèves (financé par Éducation, relevant du bureau de district)
 - 1 – travailleur scolaire par district (partie du coût payée par Santé et Services communautaires, et Éducation, relevant du bureau de district)
- Il est recommandé que les psychologues et les travailleurs sociaux actuellement embauchés dans le cadre de l'Entente sur les services de soutien à l'éducation soient inclus, avec les psychologues scolaires et les travailleurs sociaux aux bureaux de district et soient redevables au ministère de l'Éducation.
- Il est recommandé que les services des enseignants itinérants de la CESPAN soient maintenus au Nouveau-Brunswick.
- Il est recommandé que les aides-enseignants aient comme qualifications une ou deux années de formation spécialisée du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, du Collège Horizon ou d'autres programmes de formation reconnus pour les aides-enseignants et une expérience du modèle de prestation des services.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

- Il est recommandé que tous les candidats au programme d'aides-enseignants possèdent une certification en premiers soins et réanimation cardiorespiratoire (à leurs frais) avant d'être interviewés.
- Il est recommandé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick conclut une entente de transfert de fonction qui prévoit la formation des aides-enseignants en procédés médicaux essentiels pour la prestation des services aux élèves ayant des besoins spéciaux dont l'état de santé est précaire. Cette formation serait normalisée et offerte par des praticiens qualifiés (infirmières, physiothérapeutes, inhalothérapeutes ou organismes de santé publique).
- Il est recommandé que chaque bureau de district compte au moins deux agents pédagogiques qualifiés en éducation spéciale (maîtrise) pour appuyer les écoles et faciliter la coordination multiorganismes (comme un résultat du processus d'aiguillage) et un coordonnateur pour appuyer les titulaires de classe et les aider à élaborer des stratégies relatives au comportement.
- Il est recommandé que les ministres de l'Éducation, de la Santé et des Services communautaires, des Affaires autochtones et de la Sécurité publique (c.-à-d. anciennement Justice) officialisent une entente visant à appuyer les élèves qui reçoivent des services dont la prestation intégrée relève de plusieurs organismes. Chaque ministère financerait des secteurs de services particuliers au besoin et pour la durée requise.
- Il est recommandé que les ministères de l'Éducation et de la Santé financent la technologie d'assistance, selon l'intervenant qui recommande la technologie particulière comme une composante de la prestation des services.
- Il est recommandé que les Affaires autochtones financent un poste de travailleur social pour établir le lien entre l'école et les communautés des Premières nations et les organismes de bande.

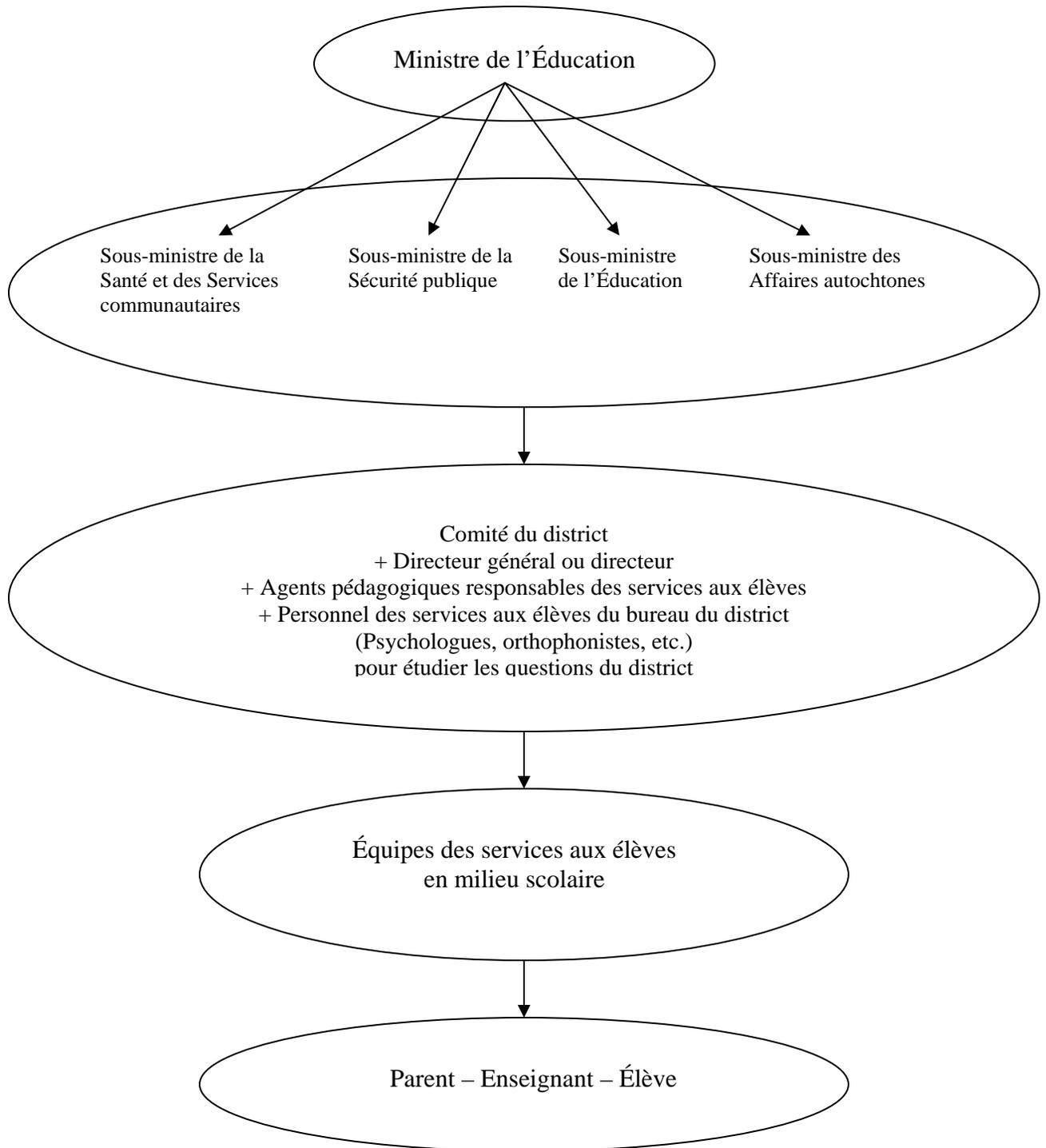
La mise en oeuvre de plusieurs de ces recommandations comporte des coûts. Il importe de souligner que le secteur de l'éducation est une composante essentielle de la société – il ne peut pas « élever » un enfant seul.

La prestation continue des services dans les deux secteurs linguistiques, quant aux nouvelles tendances et au nombre accru d'élèves ayant des besoins spéciaux, fera ressortir des lacunes flagrantes dans la prestation des services. L'ajout de fonds uniquement augmente les attentes du secteur de l'éducation seulement, exemptant les autres ministères de leur responsabilité.

Sans un engagement multiorganismes et interministériel officiel, les volets intégration, service et prestation ne feront pas partie d'un modèle de prestation intégrée des services.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Graphique de la prestation intégrée des services



Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

ANNEXE AUX TRAVAUX DE RECHERCHE ET AU SONDAGE :

MODÈLE DE PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES

*Présentée par
Catherine Thorburn
Le 7 novembre 2005*

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Après avoir revu les modèles de prestation intégrée des services de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et du Manitoba, j'ai établi un ordre de préférence des modèles avec justification. Ce faisant, la justification est extrapolée des conversations et de l'étude des documents fournis par chaque province.

Il ne fait aucun doute que ma perspective est la plus objective possible car toutes les personnes interviewées (c.-à-d. directeurs et conseillers des ministères de l'Éducation) ont certainement fait ressortir les aspects positifs de leur structure, tout en mentionnant que les préoccupations ou les composantes négatives « étaient semblables » dans les provinces.

Dans chacune des quatre provinces, une préoccupation en particulier a été mentionnée. On voulait s'assurer de communiquer le modèle de prestation des services afin que le secteur de l'éducation soit un intervenant clé et non le seul intervenant responsable de la prestation des services et des résultats. Puisque les services aux élèves à l'échelle provinciale ont fait l'objet d'une étude au cours des six dernières années, il est évident que les études ont porté sur la prestation des services, y compris la responsabilité partagée avec d'autres organismes et ministères du gouvernement. Toutefois aucune des quatre provinces n'a mis au point un modèle qui convient idéalement à chaque division scolaire ou à la spécificité des besoins des élèves. Chaque province a toutefois pensé, qu'à la suite des études, des professionnels et paraprofessionnels mieux formés ont été embauchés pour répondre aux besoins cernés des élèves et qu'il y a eu sensibilisation accrue à la prestation des services.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

PRÉFÉRENCES ET JUSTIFICATION

- 1) Je privilégie le modèle de la *Saskatchewan* comme un modèle plus idéal et mieux appuyé, en particulier le développement de SCHOOLS PLUS.

Justification

Le format SCHOOLS PLUS est un modèle de financement partagé par catégorie des services, bien qu'il s'agisse de fonds particuliers, pour les besoins les plus profonds. Le financement global est destiné aux élèves ayant des besoins divers et des fonds particuliers sont attribués pour les élèves qui peuvent avoir besoin surtout d'un milieu séparé. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) octroie aussi des fonds pour les élèves ayant des besoins des Premières nations qui fréquentent des écoles hors-réserve.

SCHOOLS PLUS confie aux dirigeants des écoles la responsabilité de s'assurer que les fonds attribués au conseil servent à offrir les services et les programmes nécessaires aux élèves ayant des besoins spéciaux. Cette responsabilité du leadership scolaire laisse potentiellement la voie libre aux conseils pour l'embauche des meilleurs chefs de file et administrateurs qui défendront les intérêts du personnel qui, à son tour, offrira en collaboration le meilleur service pour « tous les besoins » de l'enfant. Le modèle met en valeur l'idéal, qui est de pouvoir compter sur des dirigeants scolaires qui sont bien informés des besoins sans cesse changeants dans leur école, qui participent à l'amélioration des programmes et des services et qui démontrent ainsi que leur école mérite des fonds accrus. Les élèves sont au cœur de la prestation des services et chacun doit participer au niveau scolaire, tout en pouvant obtenir l'appui d'organismes externes.

Le leadership pour les élèves ayant des besoins spéciaux est coordonné par les enseignants de l'éducation spéciale qui font partie d'une classification différente des enseignants en salle de classe en raison de leurs responsabilités en gestion. Cela en soi appuie l'élargissement du rôle du personnel d'éducation spéciale et démontre l'importance de désigner une personne chargée de coordonner et d'informer l'administration scolaire, les enseignants en salle de classe, le personnel de la santé, les parents, les organismes externes, les conseillers du ministère et du conseil, les aides-enseignants, le personnel avant et après la transition et surtout, lorsqu'il y a lieu, l'élève. La hiérarchie du personnel et la responsabilité des élèves ayant des besoins spéciaux sont moins nébuleuses.

Le personnel de soutien médical (orthophonistes, ergothérapeutes et psychologues) à l'école et au conseil offre un service régulier et sur place qui est prévu et continu par l'école. Le service ne dépend donc pas d'un calendrier fixe et de la disponibilité des organismes de services sociaux et de santé.

Grâce aux diverses catégories de financement, divers types de services peuvent être offerts au lieu d'un seul type pour une seule catégorie de besoins.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

L'élève ayant des besoins demeure l'élément central du modèle et cette importance est accrue par l'élaboration d'un plan du programme de l'élève (PPP) qui commence dès que l'enfant est identifié comme étant d'âge préscolaire et par des plans de transition du système public aux études postsecondaires, au milieu de travail, etc.

J'ai l'impression que SCHOOLS PLUS est un système coordonné et coopératif qui est bien défini pour le personnel et qui est axé sur l'élève.

2) Deuxième préférence – modèle de *Terre-Neuve*.

Justification

Ce modèle semble être riche en ressources mais il est influencé par le fait que le secteur de l'éducation est responsable de la prestation intégrée des services comme « propriétaire » du service, et par la participation d'autres organismes et ministères du gouvernement en théorie seulement.

La richesse de ce système repose sur le fait que le ministère effectue le dépistage des élèves qui ont besoin d'un financement par catégorie, ce qui pourrait, il est à espérer, assurer l'uniformité concernant ceux qui bénéficient de tels fonds. Ce modèle donne-t-il lieu à un système boiteux? Les fonds permettent d'offrir des services concentrés à ces élèves et à leurs familles.

Pour un grand nombre d'enseignants et d'élèves ayant des besoins moindres, ce modèle permet d'établir de meilleurs ratios élèves-enseignants dans toutes les classes (notamment des classes à faible ratio) financés par des fonds sans catégorie.

Compte tenu du grand nombre de conseillers qualifiés en besoins spéciaux (par exemple autisme, difficultés d'apprentissage, effets et syndrome d'alcoolisme fœtal, etc.) dont l'expertise est accessible à partir du ministère de l'Éducation, chaque district et chaque région a accès à un service de perfectionnement professionnel au besoin.

Grâce au personnel de soutien et au personnel de la santé financés par le ministère de l'Éducation et facilement accessible aux écoles, la coordination de la prestation des services est effectuée sur place. Il y a un problème de dotation dans les régions éloignées de Terre-Neuve parce qu'il est difficile d'embaucher et de maintenir le personnel des services de santé.

3) Le modèle du *Manitoba* ressemble à celui de la Saskatchewan mais les répondants semblaient hésitants à dévoiler de l'information autre que des détails positifs.

Justification

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Ce modèle de prestation des services comporte aussi une forme de financement par catégorie, ce qui maintient des milieux non inclusifs pour les élèves ayant des besoins graves. Le financement global alloué à chaque conseil est destiné à la plupart des élèves identifiés. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance plusieurs élèves des Premières nations qui fréquentent des écoles hors-réserve. Il est difficile d'assurer un suivi des budgets pour ce modèle de prestation des services, une fois que les budgets ont été alloués aux conseils, car ces derniers contrôlent les unités de personnel, qu'elles soient professionnelles, paraprofessionnelles ou de soutien.

Le personnel des services aux élèves du ministère de l'Éducation est formé de conseillers spécialistes dans une vaste gamme de besoins spéciaux. Ce personnel offre un service de soutien et de perfectionnement professionnel aux membres des conseils. En raison de la situation géographique de la province, ces spécialistes ont tendance à mettre l'accent sur les communautés plus éloignées. On s'attend à ce que les grandes écoles soient plus autonomes.

- 4) La *Nouvelle-Écosse* est la province dont les services aux élèves semblent être le moins structurés.

Justification

J'ai constaté l'absence de représentation de l'ensemble des besoins spéciaux. Les services offerts à chaque conseil semblent aussi fragmentés et peu uniformes. Les personnes interviewées ont présenté un aperçu provincial des conseils qui doivent être créatifs dans la résolution des enjeux mais plusieurs font uniquement ce qui « paraît bien » et il existe peu de preuves d'un esprit créatif.

La budgétisation globale, l'absence de conseillers provinciaux en mesure d'offrir un soutien spécialisé et le rôle général de plusieurs conseillers au sein du conseil (au lieu d'une spécialisation dans les services aux élèves) donnent une image d'un organisme qui « éteint les feux » à mesure qu'ils surviennent et déploie le moins de ressources possible (conseillers, aides-enseignants, etc.). À mesure que d'autres fonds deviennent disponibles au ministère, les deux secteurs de perfectionnement professionnel auxquels on s'intéresse sont les difficultés d'apprentissage et l'autisme.

CAYAC comme groupe interorganismes semble jouer un rôle de discussion, fait très peu de suivi et n'a aucun pouvoir décisionnel. Ce comité semble être au courant des problèmes relatifs aux services requis pour les élèves; il n'y a cependant très peu de résultats, sinon aucun, sans l'appui des cadres supérieurs.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

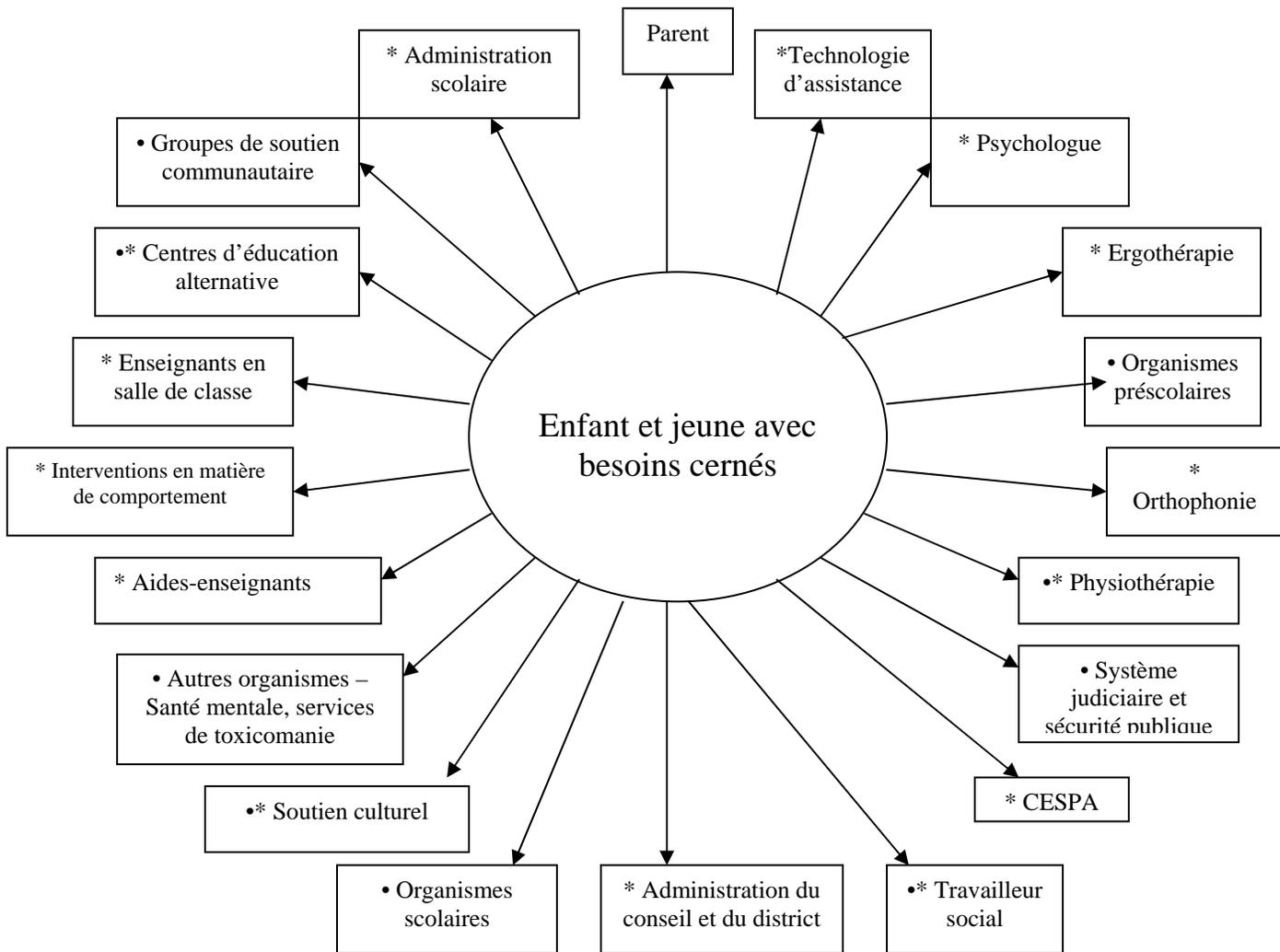
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ORDRE DES PRÉFÉRENCES

- 1) Les quatre provinces ont conclu des ententes officielles pour le transfert de protocoles de santé afin que les aides-enseignants reçoivent une formation officielle relative aux procédures de santé dont les élèves ont besoin.
- 2) On s'attend à l'inclusion, mais en raison des modèles de financement, il existe des dispositions pour des milieux séparés (à court et à long terme) pour les élèves ayant des besoins graves.
- 3) Tous les répondants ont mentionné qu'il y a un nombre accru de conseillers au ministère pour répondre aux demandes sans cesse croissantes et à la spécificité des besoins cernés dans l'ensemble de la province.
- 4) Un syndrome de « blâme » était apparent dans tous les cas. Il est évident que *certaines* lacunes dans la prestation intégrée des services sont attribuables au fait que d'autres ministères du gouvernement s'attendent toujours à ce que le secteur de l'éducation se charge d'une grande partie de la prestation.
- 5) Une plainte constante est ressortie; les budgets ne peuvent jamais satisfaire les idéaux de la prestation intégrée des services.
- 6) Le Manitoba et la Saskatchewan ont indiqué que de meilleures relations avec les syndicats des enseignants ont permis de mieux comprendre les conditions de travail du personnel en éducation spéciale et des enseignants en salle de classe des écoles publiques. (Les deux provinces ont aussi souligné l'importance des relations positives avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.)
- 7) La responsabilisation des conseils envers le ministère prend différentes formes. Certains enjeux, comme le recours aux aides-enseignants, sont bien suivis et d'autres, comme la participation des parents à la planification du programme, varient.
- 8) L'embauche de personnel de la santé, de psychologues et de travailleurs sociaux par le ministère de l'Éducation dans ces provinces est considérée comme *nécessaire* afin de maintenir la prestation intégrée de services efficaces.
- 9) L'efficacité des plans spéciaux (désignés différemment par les provinces) est évaluée chaque année. L'évaluation est considérée comme le document de travail qui devrait indiquer les parties responsables de la prestation des services dès l'établissement d'un diagnostic. Ce « travail en cours » devrait se poursuivre jusqu'après l'obtention du diplôme afin de déterminer l'efficacité du modèle utilisé pendant la vie scolaire de l'élève. On mentionne toutefois que le même format de planification ne peut vraisemblablement demeurer uniforme, de la prématernelle à la fin des études secondaires.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Le tableau suivant propose un modèle qui peut être viable au Nouveau-Brunswick si tous les participants relèvent du ministère de l'Éducation ou partagent les ressources avec d'autres organismes.

Figure 1



- * indique les employés du secteur de l'éducation.
- indique les employés d'organismes externes.

Recommandations d'un modèle de prestation intégrée des services au Nouveau-Brunswick

Figure 2

